

Médicaments et conduite : le mauvais mélange !

Nous avons tous été obligés de prendre un médicament ou de suivre un traitement. Or la prise de médicaments n'est pas sans conséquence sur la conduite.

Si certaines maladies nous affaiblissent, elles ne nous clouent pas systématiquement au lit et, très souvent, nous essayons de continuer à mener une vie normale en puisant dans l'armoire à pharmacie. Mais en prenant le volant, le risque concerne autant des spécialités d'utilisation courante (médicaments contre le rhume et la toux, antalgiques...) et disponibles sans ordonnance, que des traitements médicamenteux au long cours.

LES MÉDICAMENTS RESPONSABLES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

La part des accidents directement attribuable à la prise de médicaments est toutefois difficile à déterminer précisément. D'après les études qui ont pu être faites, une exposition à un médicament potentiellement dangereux est retrouvée chez environ 10 % des accidentés de la route. Qui dit médicament, dit à la fois substances pour le traitement de l'affection dont on souffre, mais aussi, substances qui aident à supporter la douleur induite par la maladie et là, très souvent, ce médicament nous met dans un état incompatible avec la conduite. Il faut aussi évoquer la possibilité de subir un surdosage ou un sous-dosage lors de la prise d'un médicament avec certains produits : l'alcool, les drogues ou d'autres médicaments mais aussi, par exemple, le jus de pamplemousse, le jus d'orange, le lait ou la compote. Ces substances peuvent altérer l'absorption, la distribution, le métabolisme ou l'élimination d'un médicament. Ainsi tout ce qui est pris en même temps qu'un médicament peut présenter un risque (c'est pour cette raison qu'il est recommandé de toujours avaler un médicament avec de l'eau et strictement que de l'eau).

LES EFFETS

La somnolence et la perte de vigilance sont les effets affaiblissants les plus connus provoqués notamment par la prise de tranquillisants et antidépresseurs qui agissent sur le système nerveux central. Inquiétant quand on sait que la France détient le record de consommation de médicaments psychoactifs qui traitent l'anxiété, les insomnies, les dépressions ou les troubles psychiques. Avec eux, on peut alors ajouter d'autres troubles comme la perte d'équilibre (encore plus dangereux lorsqu'on circule à moto) ou un ralentissement du raisonnement, entraînant des temps de réaction allongés. L'insuline pour le traitement du diabète entraîne une baisse de la vigilance. Certains médicaments destinés à lutter contre l'hypertension artérielle ou l'insuffisance coronarienne peuvent engendrer une baisse de la pression artérielle accompagnée d'un malaise, d'autres, pris par voie locale (collyre) ou générale, peuvent provoquer des troubles de la vision. Certains médicaments, qualifiés de stimulants, provoquent les effets inverses, pas moins dangereux pour autant. On se trouve alors dans un état euphorique qui fait oublier le risque. Ceci peut être le cas de la cortisone qui

induit des troubles psychiques. Si on prend plusieurs produits entraînant de la somnolence, leurs effets se potentialisent (il y a un renforcement des effets d'une substance par une autre).

LA CLASSIFICATION DES MÉDICAMENTS

Afin d'informer les consommateurs sur le niveau de risque que représente chaque produit, un pictogramme rendu obligatoire par décret du 5 mai 1999 au Journal Officiel (petit triangle enfermant une voiture de couleur uniformément noire) figurait sur les boîtes de médicaments jusqu'en 2005. Ayant été trop utilisé par les laboratoires pour se couvrir, un nouveau système d'information a été initié par l'AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé), c'est celui qui se trouve aujourd'hui sur nos boîtes de médicaments. Il existe 3 niveaux de précaution :

Niveau 1 / SOYEZ PRUDENT, ne pas conduire sans avoir lu la notice. Il n'y a, à ce niveau, pas de contre-indication formelle, mais des conditions de prudence doivent vous être prodiguées. Les effets sur la conduite sont faibles et dépendent de la susceptibilité individuelle.

Niveau 2 / SOYEZ TRÈS PRUDENT, ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de la santé. Les médicaments de cette catégorie altèrent, dans certains cas, les capacités de conduite et la consultation d'un médecin ou d'un pharmacien est nécessaire pour savoir si la prise du médicament et l'état de l'individu sont compatibles avec la conduite.

Niveau 3 / ATTENTION DANGER, ne pas conduire. Pour la reprise de la conduite demandez l'avis d'un médecin. Pour ces médicaments l'aptitude à la conduite est remise en cause pendant leur utilisation.

ACCIDENT SOUS L'EMPRISE D'UN MÉDICAMENT, QUELS SONT LES RISQUES ?

Dans l'hypothèse d'un accident, votre assurance paiera dans tous les cas les dommages que vous avez causés au tiers. Elle l'indemniserà au titre de votre responsabilité civile. Ce qui ne veut pas dire que vous êtes exempté de toute responsabilité pénale. Des patients, soutenus par leur compagnie d'assurances, ont tenté d'engager la responsabilité des médecins à la suite d'accident qu'ils voulaient imputer à un effet du traitement prescrit et dont ils n'auraient pas été informés. Pour le moment, aucune décision de justice n'est allée dans ce sens.

Depuis la loi du 3 février 2003 sur la conduite sous l'influence de substances ou plantes classées comme stupéfiants des dépistages peuvent avoir lieu au bord des routes. Attention, certains médicaments sont réactifs aux tests ! Si le test est positif, il est complété par une prise de sang. C'est par elle qu'il sera possible de différencier des substances issues de médicaments, comme la morphine, de celles parfaitement illégales. La prise de médicaments classés comme stupéfiants hors prescription est illégale ainsi que le dépassement des doses prescrites par ordonnance, ceci peut conduire à des poursuites pénales au même titre que l'absorption de substances illicites.

LES REGLES D'OR A RESPECTER AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

1. Vérifier la présence d'un pictogramme sur la boîte du médicament vous informant du risque qu'il peut représenter lorsque vous conduisez.
2. Si ce pictogramme est présent, consultez la notice et plus précisément la rubrique « conducteur et utilisateur de machine ». Elle vous informera des dangers que vous risquez en prenant la

route alors que vous avez pris ce médicament. D'autres rubriques de la notice comme les « mises en garde » et « précautions d'emploi » ou « effets indésirables » peuvent vous apporter des informations ayant un impact sur la conduite.

3. Si votre travail vous impose de passer de nombreuses heures sur la route, signalez-le avant tout traitement à votre médecin ou à votre pharmacien. Ils l'adapteront de façon à altérer le moins possible vos capacités de conduite.
4. Ce n'est pas parce qu'un médicament n'a pas besoin d'ordonnance du médecin qu'il ne représente pas de danger pour la conduite automobile. Demandez conseil à votre pharmacien pour tous produits d'automédication.
5. Ce n'est pas parce que vous prenez un médicament de façon courante sans rencontrer de problèmes de vigilance, qu'il ne représentera pas un jour un risque lorsque vous conduirez. En effet, lorsque vous êtes fatigué, enrhumé, les effets de votre médicament habituel peuvent être décuplés avec un risque important sur la route.
6. Médicaments et alcool jamais avant de prendre la route car cela aggrave les risques d'accidents.
7. Si vous prenez plusieurs médicaments en même temps, vérifiez auprès de votre médecin ou de votre pharmacien qu'il n'y a pas une interaction possible qui renforcerait l'effet défavorable.
8. Respectez la posologie et les recommandations de votre médecin ou pharmacien : quantités, heure, conditions de prise, etc.
9. Ne modifiez ou n'interrompez pas votre traitement sans l'avis de votre médecin. Vous pourriez déclencher des effets indésirables dangereux pour la conduite.
10. Pour tout nouveau médicament redoublez de prudence et observez son effet avant de prendre la route.
11. Si vous ressentez en conduisant des picotements, les jambes engourdies, la tête qui tourne ou si vous avez du mal à vous concentrer, arrêtez de conduire le plus vite possible pour éviter le pire.

© Ursule - Fotolia